

La Maison-Dieu, 165, 1986, 101-116

Basil HUME

PERSPECTIVES
SUR
L'ÉGLISE LOCALE À VENIR

LE contenu de cet article est plus modeste que le titre. Je ne crois guère que le futur sera ce que j'imagine. Je souhaite simplement souligner quelques signes des temps et montrer ce que ceux-ci comportent d'espérance et de menace : je souhaite réfléchir sur cette expérience à la lumière du Second Concile du Vatican et suggérer quelques pistes que les communautés et les paroisses locales pourraient suivre à l'avenir.

Le symposium a fait ressortir la diversité de la réalité pastorale dans l'Église actuelle et a montré combien peu nous connaissons ce qui se passe sur les cinq continents. Il nous faut aujourd'hui admettre pour point de départ le fait que paroisses et diocèses ne varient pas seulement de continent à continent, de pays à pays, mais même dans le cadre d'une nation ou d'une région. Les paroisses diffèrent même dans une cité ou dans une ville. Il est tout simplement impossible de transposer dans un autre cadre un modèle valable pour une situation donnée.

Dans sa diversité nécessaire, l'Église locale doit respecter l'unité de l'ensemble de l'Église et de la tradition qu'elle a reçue. Je reconnais qu'il y a et qu'il continuera à y avoir plusieurs manières d'être Église dans le monde. L'expé-

rience, en particulier celle d'Amérique latine et d'Afrique, contribuera beaucoup à enrichir la réflexion portant sur l'Église locale. Il me semble important que les nouveaux développements soient sensibles à la tradition théologique de l'Église, en particulier en ce qui concerne son économie sacramentelle. Il nous faut reconsidérer de manière neuve l'enseignement du concile à la lumière de l'expérience subséquente et voir de quelle manière le nouveau Code de Droit Canon applique cet enseignement aux situations concrètes et ouvre des possibilités légitimes de développement.

En Grande-Bretagne, nous n'avons pas d'expériences de communautés de base telles qu'on les trouve en Amérique latine et en Afrique. Cependant, dans notre situation, celle d'une grande partie de l'Europe et de l'Amérique du Nord, on voit naître des petits groupes qu'il faudrait pousser à devenir des cellules de base dans les paroisses. Ils n'en constituent pas une alternative, mais l'aident à devenir plus efficace et plus créatrice.

De façon générale, dans cet exposé, sans exclure d'autres développements, j'utiliserai donc le terme d'« Église locale » pour désigner la paroisse. Le nouveau code de Droit (Canon 515 § 1) définit celle-ci comme « la communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'Évêque diocésain ». Le droit canon ne donne aucune définition des communautés chrétiennes de base et le document conciliaire n'en traite pas du tout : ce sont des réalités nées après coup. Mais je pense que beaucoup de ce que j'ai à dire vaut aussi pour elles.

Il n'est cependant pas suffisant de réfléchir à la paroisse en l'isolant du monde. Il faut considérer l'Église locale dans son cadre, celui de la communauté séculière dont elle fait partie, et comme soumise aux mêmes conditionnements et aux mêmes pressions sociales.

L'Église dans la société actuelle

Une étude de la paroisse doit prendre en compte le monde qu'elle a à évangéliser. Ses membres sont influencés de tas de manières par leurs voisins. Nous ne saurions développer de stratégie pastorale sans considérer les facteurs qui modifient la société séculière actuelle. C'est ainsi que la plupart d'entre nous gardent le souvenir de l'impact de l'arrivée de la Télévision sur notre vie paroissiale. Nous connaissons l'effet du mouvement de libération des femmes sur la vie religieuse. Nous faisons l'expérience des conséquences pastorales de l'effondrement du mariage, chose devenue courante dans notre société occidentale.

Nouvelle technologie de communication, entrée dans l'âge de l'informatique, introduction de la technologie des « puces », progrès des systèmes de transport, tendances démographiques : tout cela n'est pas simple réalité de ce monde sans incidence sur l'étude de la paroisse. Cela révolutionnera probablement notre société, ses modèles sociaux, le monde du travail et des loisirs, et cela touchera les modes de vie que nous rencontrerons dans notre Église locale.

Tout aussi importante que ces changements concrets, il y a l'atmosphère dans laquelle nous vivons, les attitudes générales des gens. D'un point de vue européen, il semblerait qu'il y a là des raisons tant d'espérer que de s'inquiéter.

A une époque de mutation accélérée et de confusion morale poussée, il est évident que beaucoup de gens sont en recherche de réponses aux questions fondamentales de l'existence. Qui suis-je ? Qu'est-ce que la vie pour moi ? En d'autres mots, il y a quête de sens et de but pour l'existence humaine. Dans de nombreux cas, la personne et les paroles de Jésus Christ parlent encore à nos contemporains : elles exercent toujours un pouvoir d'attraction. On trouve aussi un désir d'apprendre à prier et de découvrir les principes de la vie spirituelle. En particulier chez les jeunes, il y a également une soif de justice et de paix, un sens nouveau

grandissant de solidarité avec les opprimés, les pauvres et les démunis. Ceci est lié à la reconnaissance et la dignité des droits de l'homme.

Malheureusement, on ne peut aussi que constater un malaise profondément inviscéré dans notre société. Nous sommes à une époque d'incroyance, ou plutôt, à un âge où on se détourne du vrai Dieu pour adhérer à des idoles. Nous nous faisons nous-mêmes des idoles du pouvoir, de l'avoir et du plaisir. Nous tolérons un monde où la paix n'est assurée que par la crainte de la destruction nucléaire réciproque. Nous réglons encore les conflits par la force des armes. Nous appuyons nos droits ou défendons nos causes par le terrorisme urbain ou la guerilla. Il peut même arriver que nous fassions tourner la compétition sportive en hideux carnage. Nous tolérons une société où les nations riches s'enrichissent de plus en plus tandis que les nations pauvres s'appauvrissent de plus en plus. Nous refusons de réformer nos modes d'échange international. Au développement à long terme, nous préférons des mesures d'aide d'urgence. Nous favorisons le fort et tirons profit du faible. Nous tolérons une société qui a mis la poursuite du plaisir et de l'auto-réalisation au-dessus des exigences du devoir et de la responsabilité. Nous avons tourné le dos aux disciplines de l'amour. Nous avons dévalué la fidélité et l'engagement. Nous faisons l'expérience de l'effondrement de la vie familiale. Le processus n'est que trop tristement familier dans l'histoire de l'humanité. Nous nous détournons du Dieu vivant. Nous commençons par rendre un culte aux faux dieux et nous finissons par nous détruire nous-mêmes.

Il n'y a certainement rien de surprenant à ce qu'une Église qui vit au milieu de la communauté humaine connaisse actuellement des difficultés et des tensions. Il y a des gens qui parlent de crise en entendant simplement par là danger. Quand j'use de ce terme, je le prends en son sens biblique : être mis devant la nécessité d'un choix, de porter un jugement qui, à son tour, nous jugera nous-mêmes. N'est-il pas vrai que nous pouvons actuellement voir dans l'Église, tant chez les prêtres que chez les fidèles, une crise de la tête aussi bien que du cœur ? La crise de la tête concerne la foi. Nombreux sont ceux qui éprouvent un

sentiment d'incertitude et de confusion au sujet du contenu de la foi et sur la façon de l'exprimer en termes intelligibles pour nos contemporains.

Nous découvrons aussi cette crise quand nous essayons de comprendre l'Église, sa nature et sa fonction pour notre temps. Nombreux sont ceux qui ressentent un sentiment d'éloignement de l'Église comme institution car ils ne perçoivent pas en elle le Corps du Christ. D'autres voient tout d'abord en elle un « problème » car ils ne peuvent y retrouver son image telle que nous l'a confiée le Christ notre Seigneur. La tentation radicale est alors de la démanteler, telle qu'elle existe, et de chercher à reconstruire une Église réformée répondant aux besoins que ressentent les croyants de notre temps.

Mais une telle façon d'agir fait courir le risque de ne constituer qu'une secte tout humaine, à construire un Temple fait de main d'homme. Cela reviendrait à ignorer que le présent n'est qu'une étape du pèlerinage du peuple de Dieu. Cela pourrait bien conduire à se couper du reste de l'Église. Nous devons être sensibles à l'Esprit de Dieu qui nous parle dans la création et dans l'histoire, mais nous devons accepter le fait que le même Esprit est celui qui, à la Pentecôte, présida à la naissance de l'Église et ne cesse de la guider depuis lors. A tout époque et sur tous les continents, l'Église se trouve prise dans la dialectique de l'Esprit. Ce n'est pas là simplement affaire d'intelligence : cela nous appelle à ouvrir notre cœur non seulement à ce que l'Esprit nous dit à nous-mêmes, mais à ce qu'il dit à toutes les Églises de notre temps.

La crise du cœur touche nos émotions et nos affections, les relations que nous créons et les attitudes que nous avons envers les autres, en particulier envers ceux qui prétendent avoir autorité sur nous. Nous sommes sans aucun doute affectés non seulement par la permissivité de la société et l'effondrement de la vie familiale, mais aussi par l'augmentation de nos attentes. Actuellement, on insiste de plus en plus sur l'épanouissement personnel, sur le développement émotionnel, sur la formation affective. Nombre de prêtres ont un sentiment d'insatisfaction, de carence dans leur épanouissement, de solitude humaine. Ceci en a poussé

certains à se faire les avocats de l'abandon du célibat. Mais le problème est plus profond. Le mariage ne constitue pas en soi une réponse ; ce n'est qu'un aspect du problème contemporain. Bien qu'il y ait de bons arguments en faveur d'un clergé marié, il ne faudrait pas en conclure trop aisément que le mariage résoudrait tous les problèmes que peuvent poser le célibat. La crise du cœur s'étend à toute l'Église. Le peuple de Dieu a besoin d'une spiritualité qui ait du sens et qui soit satisfaisante. La crise est également manifeste dans la réaction négative à l'égard de l'autorité sous toutes ses formes, celle qu'on peut percevoir dans l'Église comme dans la société. Ceci a provoqué la naissance de factions, de sectes, de mouvements de rupture à l'intérieur de l'Église, et a débouché sur un mépris pratique du rôle et de la responsabilité du pasteur dans l'Église.

Les intuitions de « *Lumen gentium* »

Comment découvrir et traduire ce que pense et ce que ressent le Christ de son Église actuelle ? Étant donné qu'il n'est manifestement pas possible de réinventer l'Église, mais que nous devons au contraire méditer le mystère que nous vivons déjà, nous pouvons nous tourner vers la Constitution dogmatique sur l'Église, *Lumen Gentium*, pour découvrir comment les pasteurs de l'Église en concile ont décrit le dynamisme interne et la structure vitale de l'Église particulière, du diocèse et de cette communauté locale qu'est la paroisse. C'est dans le § 26 que la Constitution nous parle explicitement de l'Église locale.

Nous y lisons que l'Église du Christ « est vraiment présente dans toutes les communautés locales des fidèles, légitimement réunies autour de leurs pasteurs, et que le Nouveau Testament lui-même appelle « Églises ». Les fidèles sont rassemblés à la fois par la prédication de la parole et par le mystère du repas du Seigneur. Là, le Christ est présent et, de ce fait, il « rassemble l'Église une, sainte, catholique et apostolique ». Dans l'Eucharistie, culte rendu par le Christ total, tête et membres, l'Église se manifeste au plus haut point. Par le baptême, nous devenons membres de ce corps. Sans le baptême et sans l'Eucharistie, il ne

saurait y avoir de véritable communauté chrétienne. Sans l'évêque comme « vicaire et ambassadeur du Christ », il n'y a ni eucharistie ni communauté. C'est autour de son autel que se rassemble l'Église particulière qu'est le diocèse. Les prêtres paroissiaux ont part au ministère de l'évêque et « dans chacune des communautés locales de fidèles, ils rendent pour ainsi dire présent l'évêque... Sous l'autorité de l'évêque, ils sanctifient et gouvernent cette portion du troupeau qui leur est confiée ; là où ils se trouvent ils rendent visible l'Église universelle » (n. 28).

Chaque manifestation de l'Église universelle dans une situation locale, chaque paroisse, chaque communauté vivant dans le cadre de la paroisse donnent réalité à cette *koinonia*, à cette communion à laquelle l'Esprit Saint nous appelle avec tant d'insistance aujourd'hui. Il nous faudrait pouvoir retrouver dans toutes les Églises locales non seulement la *koinonia*, mais toutes les qualités qui en découlent, celles que reprend le vocabulaire du concile, collégialité, diaconie, co-responsabilité, subsidiarité, dialogue, etc. La paroisse locale devrait être une Église de communion et de communauté, une Église qui partage, qui respecte ses membres et les consulte sérieusement, une Église missionnaire et évangélique, une Église de soins et de service, une Église en dialogue avec les Églises chrétiennes voisines et engagées avec elles pour rendre un témoignage chrétien commun.

Il est malheureusement clair qu'il y a un abîme entre l'idéal et la réalité. Alors, comment renouveler l'Église locale, la paroisse ? Comment celle-ci peut-elle mieux répondre aux besoins profonds du peuple de Dieu de l'endroit ? Après tout, c'est au niveau local que l'Église universelle se rend visible et que le fidèle doit pouvoir trouver ce dont il a besoin pour nourrir son intelligence, son cœur et son esprit. D'une façon ou d'une autre, la communauté paroissiale doit de façon palpable permettre aux gens de découvrir et de comprendre le sens ultime et la fin de leur existence. Elle doit les aider à interpréter leur expérience, à trouver Dieu et à chercher le Royaume ici et dans l'au-delà.

Pour en terminer sur ce point, la communauté paroiss-

siale doit être capable de permettre aux gens d'entrer en relation à un niveau personnel, dans une atmosphère de liberté et de confiance, les uns avec les autres et avec leur pasteur. Du fait de la taille et de la diversité sociale, intellectuelle et culturelle de nos paroisses actuelles, c'est généralement chose impossible dans leur cadre. La première mesure à prendre consiste clairement et nécessairement à développer dans la paroisse toutes sortes de regroupements naturels ou d'associations.

Cette proposition n'est guère révolutionnaire. On reconnaît partout la nécessité d'une stratégie de ce genre. Il faut cependant admettre que si ces principes ont une portée universelle, leur mise en application sera différente selon les cultures. Il se peut que dans certaines situations les regroupements locaux ne soient pas la panacée. Nous ne devons cependant pas violenter nos traditions. Dans de nombreux cas, nous ne pouvons et ni ne devons nous défaire de nos constructions, de nos organisations et de nos structures héritées du passé. Elles ne doivent pas pour autant nous accabler. On peut les adapter et les renouveler. La création de communautés plus petites, plus à taille humaine, n'implique pas nécessairement le démantèlement ou l'abandon de la paroisse, mais sa transformation. A partir de ma propre expérience, je voudrais plaider avec force la thèse suivant laquelle il est possible de redonner vie à la paroisse si on la considère et si on l'organise comme une communauté de communautés, comme une centrale de ressource et comme un foyer de coordination pastorale et d'activités missionnaires. A mon avis, c'est une erreur d'adopter des solutions et des stratégies arbitraires et simplistes. En partant de la cellule de base pour aller jusqu'à l'Église universelle, on ne peut accomplir efficacement certaines tâches qu'à un niveau donné. Paroisses, doyennés et diocèses ne peuvent tout faire. On ne peut mener à bien certaines tâches qu'au niveau des conférences épiscopales ou de l'Église universelle. Nous avons à voir comment on peut le mieux atteindre nos objectifs pastoraux et maintenir en bon état de fonctionnement les structures dont nous avons besoin.

Je suis d'accord que les petits groupes et les communau-

tés de base sont des réalités vitales pour la formation personnelle spirituelle. Quand je m'adresse à ces groupes, qu'ils soient de famille ou de prière, associations d'action apostolique de laïcs, groupes professionnels ou de quartier, j'insiste généralement sur trois mots : prière, foi, action. Les petits groupes constituent des écoles efficaces de prière. Nous n'avons jamais consacré trop de temps et d'énergie à notre charge d'apprendre aux gens à prier, à la création d'un cadre approprié à la prière et à l'encouragement à sa pratique constante ; chez nous, cela correspond à une véritable faim. Sur ce point, l'exemple et l'engagement du pasteur sera capital. Les petits groupes, les communautés de base devraient s'enraciner dans la prière et devraient en être façonnés. Et la prière suprême de tous les groupes, de toutes les communautés, doit être la messe.

Il faut en même temps nourrir la foi des individus et de la communauté par une lecture attentive des Écritures, par son étude en commun et par le discernement dans la prière de ce que la situation présente exige du fidèle chrétien. J'attribue une immense valeur à cette technique pastorale bien éprouvée qu'a formulée, le premier, Joseph Cardijn, la méthode du *voir-juger-agir* : le discernement et le jugement débouchent sur l'action. L'apathie et l'inertie pastorales qui se contentent de maintenir les choses doivent faire place à un sens urgent de la mission. Je ne connais pas de continent où il n'y ait besoin de programmes d'évangélisation bien réfléchis, bien planifiés et œcuméniques, mettant en jeu la totalité du peuple de Dieu, inspirés et soutenus par l'Église locale. Il existe un danger de cléricatisation du laïcat quand on se contente d'en faire une masse de manœuvre au service du maintien des structures et des initiatives d'Église.

Vers un développement des ministères laïcs

Je voudrais maintenant insister sur trois points. Je commencerai par réfléchir sur la mission et le ministère des laïcs ; puis je suggérerai des façons d'exercer à l'avenir la responsabilité dans la communauté paroissiale ; en troisième lieu, je réfléchirai aux ministères laïcs et à leur relation avec l'Église locale.

A mon avis, c'est une erreur que de commencer la réflexion sur le rôle des laïcs en partant du manque de prêtres. Ce manque n'est pas encore universellement critique. Chacun sait les problèmes qu'on rencontre dans certains pays concernant non seulement les vocations sacerdotales, mais même, de façon plus dramatique, les vocations féminines à la vie religieuse. Nous avons aussi de réelles difficultés provenant de l'âge du clergé existant. On ne doit pourtant pas chercher la réponse à la rareté des ordinations de prêtres en se demandant ce que les laïcs peuvent faire en leur absence. Du fait que nous affirmons le caractère central de l'Eucharistie, nous devons au contraire réfléchir de façon urgente à la façon de susciter dans la communauté un nombre suffisant de candidats pour le sacerdoce. Nous en arriverons bientôt à la situation (si même on ne l'a pas déjà atteinte en de nombreux endroits) où des évêques auront à choisir dans la communauté locale des personnes d'expérience, d'âge et de qualification appropriées pour les ordonner prêtres. Il se pourra que ce soient des gens mariés. Pour ma part, j'estime beaucoup la tradition de célibat de l'Église latine et je souhaiterais la voir maintenue. Dans certaines parties du monde, je perçois cependant l'ordination sacerdotale de gens mariés comme le seul moyen de porter aux gens les sacrements de l'Eucharistie et de la réconciliation. La première lettre de Paul à Timothée nous rapporte déjà les qualités essentielles à exiger de ces personnes (cf. 3, 1-7).

Alors, au lieu de partir de la rareté des prêtres, il nous faut prendre pour point de départ vraiment théologique de la recherche sur le rôle du laïcat dans l'Église les sacrements de baptême et de confirmation. Par le baptême, nous participons à la fonction sacerdotale prophétique et royale du Christ. Par la confirmation, nous sommes habilités à devenir témoins de l'Évangile dans le monde. La réflexion sur ces deux sacrements, nous conduit à tirer certaines conclusions concernant la tâche des laïcs dans l'Église et dans le monde et sur la façon dont ministères ordonnés et ministères laïcs se complètent et doivent jouer l'un par rapport à l'autre.

Dans leur lettre pastorale *Easter people* (Peuple pascal) par lequel ils répondaient au Congrès Pastoral de 1980, les évêques d'Angleterre et du pays de Galles parlaient souvent de la participation à l'Église et déclaraient : « Nous aimerions voir les membres laïcs de notre Église, hommes et femmes, jeunes et vieux, devenir progressivement plus conscients de leur véritable dignité de peuple de Dieu et de leur vocation quotidienne, en tant que chrétiens baptisés, à évangéliser la société dans laquelle ils vivent et travaillent... Car ils ne sont pas simplement délégués des évêques et du clergé ; ils sont peuple de laïcs inspiré dans l'Évangile, membres du laos (peuple) de Dieu et, de droit, missionnaires du Christ dans le monde (Easter People, 27).

Ceci traduit fidèlement l'enseignement du second Concile du Vatican où, dans la constitution sur l'Église, les Pères expliquent : « De par leur propre vocation, il revient aux laïcs de chercher le Royaume de Dieu en administrant les choses temporelles et en les ordonnant selon Dieu. Ceux-ci vivent dans le siècle, engagés dans toutes et chacune des affaires du monde, plongés dans l'ambiance où se meuvent la vie de famille et la vie sociale... C'est là qu'ils sont appelés par Dieu, jouant ainsi le rôle qui leur est propre et guidés par l'Esprit évangélique, à travailler comme de l'intérieur, à la manière d'un levain, à la sanctification du monde » (LG 31).

La responsabilité première et distincte des laïcs, hommes et femmes, est donc de bâtir le Royaume de Dieu dans la cité séculière. C'est leur vocation missionnaire ; c'est celle qu'ils remplissent habituellement dans leurs situations personnelles et de façon individuelle. C'est là une vocation universelle concernant tout le peuple des laïcs où qu'il soit et quel que soit le rôle temporel de chacun. Cela revient-il à dévaluer les efforts en paroisse en conduisant à un progressif effacement des organisations d'apostolat des laïcs ? Les laïcs n'ont-ils pas de responsabilité à l'intérieur de l'Église ? Le décret sur le laïcat et le nouveau Code de Droit Canon enseignent au contraire que l'Église locale s'appuie sur l'engagement actif du peuple de Dieu. « Que les laïcs prennent l'habitude de travailler dans la paroisse en étroite union avec leurs prêtres, d'apporter à la

communauté de l'Église leurs propres problèmes, ceux du monde, et les questions touchant le salut des hommes, pour les examiner et les résoudre en tenant compte de l'avis de tous. Selon leur possibilités, ils apporteront leur concours à toute entreprise apostolique et missionnaire de leur famille ecclésiale » (Décret sur les laïcs 10). Le même décret considère comme admis le fait que les laïcs doivent aider à reprendre les égarés, à enseigner la parole de Dieu « particulièrement par les catéchismes » et, « en apportant leurs compétences », à rendre « plus efficace le ministère auprès des âmes de même que l'administration des biens de l'Église » (*Ibid.* 10). C'est là un autre niveau d'action des laïcs dans l'Église. C'est celui de l'action apostolique volontaire ; il ne sera normalement le fait que d'une minorité active.

Le troisième niveau de l'action des laïcs dans l'Église consistera à accepter, soit à plein temps, soit à temps partiel, des ministères spécifiques : lecteur, acolyte, catéchiste, administrateur. Le nouveau Code de Droit Canon considère comme normale l'intervention active et responsable dans toutes les paroisses locales ou les diocèses. Il recommande la création de conseils pastoraux dans tous les diocèses : « *Dans chaque diocèse, dans la mesure où les circonstances pastorales le suggèrent, sera constitué le conseil pastoral auquel il revient sous l'autorité de l'Évêque d'étudier ce qui dans le diocèse touche l'activité pastorale, de l'évaluer et de proposer des conclusions pratiques (canon 511).* » Il demande aux prêtres de paroisse de veiller à ce que les fidèles se sentent concernés par l'avenir de la paroisse, à ce qu'ils aient le sentiment d'être membres à la fois du diocèse et de l'Église universelle, et à ce qu'ils participent en les soutenant aux travaux qui promeuvent cette communauté (Canon 529 § 2). Après consultations normales il faut instituer des conseils paroissiaux de façon à ce que le laïcat puisse « *apporter son concours pour favoriser l'activité pastorale* » (Canon 536). On peut aussi créer des comités financiers « *pour apporter leur aide aux cures pour l'administration des biens de la paroisse* » (Canon 537).

Le code parle aussi du ministère primordial et universel

du laïcat et de ses formes plus spécifiques. Le canon 225 déclare que la première responsabilité des laïcs est de « *travailler à ce que le message du salut soit connu et reçu par tous les hommes et par toute la terre* ». Ils ont l'obligation spéciale « *d'imprégner d'esprit évangélique et de parfaire l'ordre temporel* ». Le Code insiste particulièrement sur la responsabilité des époux concernant la formation chrétienne de leurs enfants (Canon 226). Mais il poursuit en disant que les laïcs (hommes) : « *peuvent être admis d'une manière stable par le rite liturgique prescrit aux ministères de lecteur et d'acolyte* » ou, ce qui est significatif, qu'ils peuvent : « *en vertu d'une députation temporaire, exercer la fonction de lecteur dans les actions liturgiques* » (Canon 230 § 2).

On peut et on doit développer l'idée de nomination temporaire. L'Église peut désigner des personnes, hommes ou femmes, afin de remplir de façon officielle, au nom de l'Église, mais provisoire, certains ministères ou des tâches données. Le nouveau Code prévoit déjà certaines choses en la matière. Le Canon 230 § 3 déclare : « *Là où le besoin de l'Église le demande par défaut de ministres, les laïcs peuvent aussi, même s'ils ne sont ni lecteurs, ni acolytes, suppléer à certaines de leurs fonctions, à savoir exercer le ministère de la parole, présider les prières liturgiques, conférer le baptême et distribuer la sainte communion, selon les dispositions du droit.* » Je crois qu'il y a là une amorce officielle significative de développements futurs dans l'Église locale, et je les examinerai par la suite.

La seconde remarque que je voudrais faire, concerne l'exercice de la coresponsabilité dans l'Église locale. Je suis bien conscient des tensions et des frustrations que l'on éprouve souvent dans les paroisses et les diocèses. Je sais que beaucoup de laïcs acceptent difficilement de se trouver exclus des prises de décision. Ils rappellent qu'on attend d'eux l'exercice de leur initiative et de leur responsabilité en ce qui concerne leur vocation de laïcs dans le monde séculier, mais qu'on leur refuse cette possibilité dans leurs propres paroisses. En même temps, lorsque l'on a institué des structures de consultation, on se heurte souvent à des problèmes du fait que les laïcs apportent l'expérience qu'ils

ont acquise en matière politique, syndicale ou administrative. Si on veut que la participation à l'Église devienne réalité, il nous faut insuffler une nouvelle vie à nos structures.

Puis-je suggérer que nous avons quelque chose à apprendre de nos communautés monastiques. Dans l'Église de notre monde occidental, elles sont nées en dehors des structures ecclésiastiques normales. Elles constituaient les communautés de base du bas et du haut Moyen Age.

Je ne propose pas le modèle monastique comme prototype valant à tous égards pour les communautés de base actuelles ou pour les Églises locales. Mais celles-ci pourraient utilement apprendre beaucoup de la tradition monastique.

Le monachisme peut apporter une contribution particulière bien vérifiée à l'art de vivre en communauté et à l'exercice de l'autorité. Laissez-moi dire tout de suite qu'en ces deux domaines je parle d'idéal, car je réalise combien le succès dépend de la vigilance et de l'effort acharné de toutes les personnes concernées. Les structures institutionnelles ne résolvent pas tous les problèmes humains. L'idéal n'est que rarement, sinon jamais, réalisé.

Je ne traiterai pas de l'art de vivre en communauté. Ces années passées, on a beaucoup écrit sur ce sujet. Je voudrais plutôt parler de l'exercice de l'autorité dans la communauté monastique. Je vous propose d'appliquer ce que je dirai des chapitres monastiques à l'assemblée paroissiale rassemblée en conseil ou en commission. Le parallèle n'est pas total, mais il est suggestif.

Dans le monastère, il y a un équilibre soigneusement dosé entre l'autorité de l'abbé et la responsabilité de la communauté. Saint Benoît demande au premier de consulter la seconde, soit en convoquant la totalité des frères au chapitre, soit par l'intermédiaire d'un corps plus restreint, le conseil de l'abbé. Les constitutions monastiques ultérieures, basées sur l'esprit et la lettre de la Règle, ont développé ces caractères fondamentaux du régime monastique. On demande à l'abbé d'obtenir la permission du chapitre pour certains actes importants, tandis que pour d'autres il n'a besoin que de consulter. Ainsi la communau-

té a-t-elle part à la prise de décision, et il se peut que cette participation soit parfois capitale. Le pouvoir de l'abbé se trouve donc limité par cette exigence de consultation ; il l'est également par le rappel que fait constamment saint Benoît de la nécessité où il est de rendre compte de son administration. C'est là chose plus efficace que de gloser l'aphorisme de Lord Acton : « Tout pouvoir corrompt, et le pouvoir absolu corrompt absolument. »

Un dernier point concernant ce modèle monastique. Il y a deux chapitres de la règle de saint Benoît qui indiquent au père abbé comment mener à bien sa tâche. Ils sont extraordinairement actuels ; tous les dirigeants en quelque domaine que ce soit gagneraient à les étudier. Je n'exclus ici ni les évêques, ni les prêtres actifs en paroisse, ni les leaders laïques.

Ma remarque finale concerne le développement des ministères laïques et de la coresponsabilité dans la communauté locale. Tous les chrétiens baptisés portent la présence et la vérité du Christ dans leur lieu de travail, leur milieu social, leur foyer et les différentes formes de loisir, et cela nous sommes tous d'accord sur ce point — en vertu de leur baptême et de leur confirmation. C'est là une mission inspirée et nourrie par l'Eucharistie de la communauté locale : elle consiste à sanctifier et à transformer de l'intérieur la réalité séculière. Il existe d'autres formes de ministères déjà prévues dans toute l'Église universelle. Pour le moment, ceux d'acolytes et de lecteurs restent réservés aux hommes seuls, mais, comme nous l'avons vu, une désignation temporaire de l'Église les rend accessibles à tous les candidats idoines. Les ministres dits « extraordinaires » de l'Eucharistie peuvent être hommes ou femmes et sont nommés à titre provisoire. Dans le futur immédiat, il est fort possible de leur donner plus de place, tant à eux qu'aux responsables d'autres formes de service, et on pourrait inclure ici l'ensemble de l'Église locale. On pourrait considérer les catéchistes, les personnes qui se consacrent aux œuvres sociales paroissiales, les conseillers conjugaux, les agents de développement international, de justice et de paix, et beaucoup d'autres encore, non seulement comme de simples individus ou même comme

des professionnels à plein temps, mais aussi comme des chrétiens chargés par l'Église locale de mener à bien sa mission.

On aurait un développement positif si l'Église locale réunie en conseil en arrivait à repérer les zones de besoin, à se mettre d'accord sur les ministres adaptés et à les nommer pour une période de temps donnée au nom de la communauté. Toute la question des ministères laïcs aurait besoin d'une réflexion ultérieure plus poussée, ce que je propose ne dépassant pas le simple développement positif de la pratique existante.

Quand on m'a demandé de donner cet exposé, on m'a dit que nous réfléchirions ensemble sur la paroisse de l'an 2000. Nous n'en sommes séparés que de 15 ans, un laps de temps sans importance pour une Église qui mesure la durée plus en siècles qu'en années. J'ai reconnu une diversité légitime ; j'ai exposé la nécessité de l'unité et de la continuité ; j'ai montré comment le laïcat pourrait et devrait jouer un rôle plus actif et plus responsable dans le monde et dans l'Église ; j'ai indiqué le besoin d'une croissance de petites communautés à taille humaine ; j'ai présenté une façon de mettre en place un système de vérification et d'équilibre dans l'exercice de l'autorité ; j'ai suggéré une manière de développer dans le futur immédiat et de rendre expressifs de la mission de l'Église locale des ministères laïcs.

Je suis conscient que, sur certains continents, on peut considérer les développements prévisibles comme inadéquats si on les mesure à l'aune de ce qui est déjà survenu et de ce qu'il faudrait faire. Mais il faut garder une cohérence entre ce en faveur de quoi on pourrait plaider et notre héritage commun de l'Église universelle.

Quel que soit l'avenir que Dieu nous réserve, je suis convaincu que son Esprit continuera à guider ses fils et ses filles et que, tous ensemble, en union avec les fidèles chrétiens du passé et du présent, nous poursuivrons notre pèlerinage terrestre dans la foi et la joie.

Cardinal Basil HUME